

CONDITIONS DE PARTICIPATION

SOCIÉTÉS ORGANISATRICES

CAPEB Pays de la Loire, organisatrice du Salon ARTIBAT, 1, rue Louis Marin - 44000 Nantes, représentée par Michel Brochu son président

et :

Novabuild, 16 quai E. Renaud - 44105 Nantes, représentée par Laurent Rossez, son président.

LES LIEUX DE L'ÉVÉNEMENT :

- **Online le 22 octobre 2020** : Présentation des projets sélectionnés depuis la plateforme CIRQ 100% online.
- **En physique : avec un stand sur le salon ARTIBAT en 2021** pour les 15 lauréats.

Artibat est le salon de la construction BtoB du Grand Ouest qui réunit, tous les deux ans, 40 000 visiteurs et 1 000 exposants répartis sur 65 000 m² de surface.

Accompagné et suivi par de nombreux partenaires presse (spécialisés et PQR). ARTIBAT sera, en 2021, un évènement majeur de la construction fédérant les territoires.

Rendez-vous les **13, 14 et 15 octobre 2021 au Parc des Expositions de Rennes Aéroport.**

Ce projet est co-organisé par la CAPEB, Confédération de Artisans et petites entreprises du bâtiment, et par Novabuild, le réseau construction durable en Pays de la Loire.

CIRQ, booster des startups pour la construction

● **L'ambition**

- Présentation de projets innovants en **incubation, en phase de test, de prototypage** liés à la filière construction ;
- Montrer la dynamique d'innovation de la filière BTP, apporter un éclairage sur l'innovation dans le bâtiment.

Thématique 2020 /2021 : l'innovation dans la rénovation

● **Les modalités**

- Sélection de 15 projets au maximum par un jury de professionnels co-présidé par NOVABUILD et ARTIBAT
- Dépôt des candidatures **avant le 17 août 2020.**

● **La forme**

- La possibilité d'exposer pendant les 3 jours du salon (en 2021) sur un espace dédié aux porteurs de projets sélectionnés par le jury ;
- La possibilité de pitcher son projet online ;
- **Une session collective de coaching par notre partenaire OmniGibus (format webinaire)**
- Un prix de 2.000 euros pour le projet le plus remarqué par le jury + **1 journée de coaching par notre partenaire OmniGibus ;**

- Un prix de 1.000 euros pour le deuxième projet le plus remarqué + 1 journée de coaching par notre partenaire OmniGibus ;
- Des invitations à ARTIBAT 2021 offertes aux 15 projets sélectionnés ;
- Une communication auprès de la presse professionnelle et des réseaux NOVABUILD et ARTIBAT ;
- La mise en réseau avec les adhérents de NOVABUILD à l'occasion d'un événement dédié.

CONDITIONS D'ADMISSION

1/ Être une start-up ou un porteur individuel de projet du type étudiant.

Une start-up est une entreprise répondant aux critères suivants :

- Structure existante depuis moins de 2 ans ;
- Qui se base sur un concept ou une technologie innovante nécessitant le soutien d'investisseurs.

La soumission d'un dossier est ouverte à toute personne physique majeure.

L'inscription est gratuite, individuelle et se fait uniquement via le site dédié accessible via :

www.artibat.com et/ou www.novabuild.com

Pour les projets retenus, les frais de restauration et d'hébergement seront à la charge des candidats et lauréats. Aucun remboursement ne sera effectué.

2/ Le produit ou procédé ne doit pas avoir été commercialisé « mass market »

3/ Les produits présentés doivent être en lien avec les secteurs d'exposition :

- Aménagement extérieur - Paysage
- Charpente - MOB - Couverture
- Chauffage - Sanitaire - Électricité
- Décoration - Revêtements
- Gros matériel - TP
- Informatique / logiciels BTP
- Isolation
- Maçonnerie - Façade
- Menuiserie - Fermeture - Agencement
- Quincaillerie – Outillage

Et/ou les activités suivantes :

- Maîtrise d'ouvrage publique
- Maîtrise d'ouvrage privée
- Maîtrise d'œuvre / prescription
- Entreprise du BTP
- Industrie
- Négoces
- Services

4/ Le produit ou procédé doit toucher directement ou indirectement les questions de la rénovation des bâtiments.

5/ Le produit ou procédé doit présenter un caractère innovant qui sera évalué par le jury selon les critères suivants :

- performance environnementale ;
- performance technique ;
- avantages pour le professionnel dans son utilisation ;
- intérêt et usage pour le client ;
- caractère innovant : différenciation, prise de risques/défis/difficultés, création de valeur.
-

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Pour que l'inscription soit prise en compte, il faut :

- Compléter en ligne le dossier de participation
- Envoyer des visuels du produit (photo en jpeg, schémas).
- Envoyer tout document complémentaire (brochure, dépliant, démarches de certification...) par mail à contact@cirq.fr

IMPORTANT :

- Si vous présentez un produit ayant plusieurs variétés, ne complétez qu'une seule déclaration et précisez les variantes possibles ;
- Vous pouvez présenter 2 innovations maximum. Dans ce cas, faire une déclaration pour chaque produit présenté.

TOUT DOSSIER INCOMPLET au 17 août 2020 sera systématiquement rejeté par le jury.

L'ensemble des éléments fournis ne seront pas restitués à l'issue de la participation.

Un accusé de réception confirmant la participation sera adressé par mail à tout candidat inscrit.

SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS

Les porteurs de projets s'engagent sur le caractère innovant du produit présenté.

Ils s'engagent également à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury et en particulier, à éviter toute omission ou imprécision susceptible d'induire un jugement erroné.

JURY

Un jury composé d'une dizaine de membres, professionnels, investisseurs.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le jury se réunira en septembre 2020 pour déterminer quels sont les projets retenus.

Les membres du jury examinent les produits et procédés selon les critères définis dans le formulaire produit. Ces critères déterminent une grille de notation. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

CALENDRIER

Inscriptions :

Date limite d'inscription : **17 août 2020**

Examen des produits présentés :

Septembre 2020

PROCLAMATION DE LA SÉLECTION

Les délibérations du jury sont strictement confidentielles. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats seront adressés par mail fin septembre aux porteurs de projets.

MODALITÉS DE PROMOTION DES NOUVEAUX PRODUITS

Communication

Les produits retenus :

- Seront communiqués en avant-première aux journalistes de la presse professionnelle
- Seront relayés sur le site internet www.artibat.com et sur le site www.novabuild.fr ;

ACCEPTATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à CIRQ implique l'acceptation sans réserve des conditions de participation.

DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise à titre gratuit les sociétés organisatrices, directement ou indirectement, pendant une période de 2 ans à compter de la date de dépôt du dossier, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio) ainsi que ses présentations et soutenances de dossier.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Tout participant s'engage à détenir la propriété intellectuelle de tous ses apports personnels à la mise en place du projet auquel il participe au sein du dispositif CIRQ.

Le participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachés au produit ou solution proposée et tiendra l'organisateur indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.

Les organisateurs ne peuvent être tenus juridiquement responsables de la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques présentés par les candidats au cours de l'opération.

LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au dispositif CIRQ doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse des sociétés organisatrices.

Et au plus tard quatre-vingt-dix jours (90) après la date limite de participation au dispositif CIRQ tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent à Nantes.